Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 044-200067635-20231215-12_2023_10-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13 rue des Ajoncs,
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 11 décembre 2023

12.2023-10	**RESSOURCES HUMAINES** **Accord cadre à bons de commande – fourniture de titres-restaurant pour les agents de Clisson Sèvre et Maine Agglo : avenant n°1 de transfert**

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2194-6 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

VU la décision du Bureau communautaire n°B_15.03.2022-02 du 15 mars 2022 autorisant la signature d'un accord-cadre à bon de commande pour la fourniture, livraison de titres restaurant sous forme dématérialisée et mise à disposition d'une plateforme numérique avec la société BIMPLI, 110 avenue de France, 75013 PARIS, pour un montant maximum annuel de 210 000 € HT,

Considérant que par un courrier en date du 27 octobre 2023, la société BIMPLI titulaire de l'accord-cadre a informé la Communauté d'Agglomération de sa restructuration et de son rachat par la société Swile, en date du 14 décembre 2022, avec l'intégration des activités de la société Bimpli effective à la date du 1er janvier 2024,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'accepter le transfert du marché « accord-cadre de fourniture de titres-restaurant pour les agents de Clisson Sèvre et Maine Agglo » conclu entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et BIMPLI à la société SWILE, à compter du 01/01/2024.

ARTICLE 2 : de préciser que cet avenant est sans incidence financière.

ARTICLE 3 : de signer l'avenant n°1 correspondant avec la société Swile, sise immeuble l'Altis bâtiment A @ 7center, 561 rue Georges Méliès, 34000 MONTPELLIER.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur Le Trésorier communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson

Le 14/12/2023
Jean-Guy CORNU
Président

CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 044-200067635-20231215-12_2023_10-AU

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS **EXE10**

AVENANT N° 1[1]

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté d'Agglomération de CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO,
13 rue des Ajoncs, 44190 CLISSON
Tél : 02 40 54 75 15 Fax ; 02 40 54 75 16
SIRET : 200 067 635 00132
Représentée par Monsieur Jean Guy CORNU, Président de la Communauté d'Agglomération de CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

BIMPLI
110, avenue de France – 75013 PARIS
SIRET : 833 672 413 00022
Téléphone : 01.58.19.23.72 – Télécopie : 01.58.19.45.40

C - Objet du marché public

- Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE-
FOURNITURE DE TITRES-RESTAURANT POUR LES AGENTS DE CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

- Date de la notification du marché public : **04 avril 2022**
- Durée d'exécution du marché public : **48 mois**
- Montant initial du marché public :
  - **Les prestations sont rémunérées par application des prix fournis au bordereau des prix unitaires, étant précisé que seules les quantités réellement exécutées seront facturées. L'accord cadre est conclu sans minima annuel et avec un maxima annuel de 210 000 € HT, valable pour la durée de l'accord-cadre.**

[1] Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 044-200067635-20231215-12_2023_10-AU

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :
(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

L'avenant a pour objet de transférer le marché n° 2022.003 conclu entre la Communauté d'Agglomération de CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO et BIMPLI à la société SWILE, à compter du 01/01/2024.

La société Swile, société française spécialisée dans les avantages salariés, a acquis 100% du capital de la société Bimpli le 14 décembre 2022 auprès du groupe BPCE et procède conséquemment à l'intégration des activités de la société Bimpli au sein de celles de Swile. Dans le cadre de cette intégration, qui sera effective au 1er janvier 2024, il est prévu que la société Bimpli soit absorbée par voie de fusion par la société Swile.

En conséquence, le marché N°2022-003 est transféré à la société Swile
Dont le siège social est : immeuble l'Altis bâtiment A @ 7center, 561 rue Georges Méliès, 34000 MONTPELLIER
Siret : 824 012 173 00046

Le RIB est le suivant :

Titulaire : SWILE
Domiciliation
IBAN :
Code BIC :

■ Montant du marché transféré : **il s'agit d'un marché à bon de commande**

■ Caution bancaire : **il n'avait pas été prévu de caution bancaire de la part de BIMPLI**

■ Conditions de transfert de l'exemplaire unique du marché : **Cession de créances du titulaire initial : NEANT**

■ Prestations exécutées par les sous-traitants : **Aucune prestation n'a été effectuée par l'un quelconque des sous-traitants déclarés durant la période d'intervention du titulaire initial, précédant le transfert du contrat.**

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

☒ Non ☐ Oui

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 044-200067635-20231215-12_2023_10-AU

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Guillaume BERTRAND **Chargé d'affaires Secteur Public** **SWILE**	**Paris, le 4 décembre 2023**	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour Clisson Sèvre et Maine agglo :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : …… , le ……

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Envoyé en préfecture le 15/12/2023
Reçu en préfecture le 15/12/2023
Publié le 15/12/2023
ID : 044-200067635-20231215-12_2023_10-AU

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« *Reçue à titre de notification copie du présent avenant* »

A ……..……, le ……..

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.